

Centres de validation des compétences. - Agréments

A.Gt 23-12-2010

M.B. 15-02-2011

- 1) La demande d'agrément pour le métier de mécanicien automatique est accordée au centre de validation des compétences «Technofutur Industrie», 15 avenue G. Lemaître à 6041 Gosselies.
- 2) La demande d'agrément pour le métier de technicien PC et Réseaux est accordée au centre de validation des compétences «Technocité (le FOREm)», château Degorge, 23 rue Henri Degorge à 7301 Hornu.
- 3) La demande d'agrément pour le métier de technicien PC § Réseaux est accordée au centre de validation des compétences «Technobel (le FOREm)», 19/1 allée des Artisans à 5590 Ciney.
- 4) La demande d'agrément pour le métier d'assistante ménagère en collectivités et d'employé administratif des services commerciaux est accordée au centre de validation des compétences «Centre de validation des compétences de l'enseignement de promotion sociale de Huy-Waremme-Saint-Georges», 4 quai de Compiègne à 4500 Huy.
- 5) La demande d'agrément pour le métier d'opérateur de production des industries alimentaires est accordée au centre de validation des compétences «FOREm Formation FormAlim», 41b rue de Limbourg à 4800 Verviers.
- 6) La demande d'agrément pour le métier de technicien des arts de la scène et de l'événement est accordée au centre de validation des compétences «Entreprise de formation par le Travail (EFT) Ferme Delsamme-T-Event», 2 rue du Levant à 7110 Houdeng-Aimeries.
- 7) La demande d'agrément pour le métier de technicien PC et Réseaux est accordée au centre de validation des compétences «FOREm Formation Corail», 37 place Xavier Neujean à 4000 Liège.
- 8) La demande d'agrément pour le métier de plafonneur est accordée au centre de validation des compétences «Centre de Formation de Verviers (IFAPME)», 37 rue de Limbourg à 4800 Verviers.
- 9) La demande d'agrément pour le métier de technicien PC § Réseaux est accordée au centre de validation des compétences «Centre P.M.E. - Formation de Charleroi», 417 chaussée de Lodelinsart à 6060 Gilly.



10) La demande d'agrément pour le métier d'opérateur de production des industries du verre est accordée au centre de validation des compétences «Cefoverre», 5, 1^{re} rue, Zoning industriel de Jumet à 6040 Jumet.

11) La demande d'agrément pour le métier d'installateur électricien industriel est accordée au centre de validation des compétences «Bruxelles Formation Industrie», 1440 chaussée de Mons à 1070 Anderlecht.

12) Le référentiel de validation des compétences (Unités de compétences 1-2), relatif au métier de conducteur de chariot élévateur est approuvé.

Ces arrêtés entrent en vigueur le 23 décembre 2010.

